



## CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

### Rapport de Minorité - 28 janvier 2020

#### **Commission chargée de préavis sur : Réponse de la Municipalité au Postulat de M. le Conseiller Etienne Dubuis & Consorts « Plantation d'arbres sur le territoire communal »**

Au Conseil communal de Saint-Sulpice,  
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Je veux expliquer pourquoi je me suis abstenue et n'ai pas voté "oui" au rapport de la commission.

J'ai fait partie du groupe qui en 2019 a travaillé sur les arbres à St-Sulpice et qui a déposé le postulat "Dubuis et consorts". J'étais, et je suis, d'accord avec ce postulat.

Comme mes collègues de la commission chargée d'examiner la réponse de la municipalité, j'apprécie le fait que la municipalité ait répondu favorablement et qu'elle propose de planter durant cette année (2020) une vingtaine d'arbres sur les parcelles communales. M. le Syndic nous a même dit que cette mesure pourrait être renouvelée l'année suivante (2021).

Alors pourquoi est-ce que je ne vote pas "oui" ?

La réponse de la Municipalité explique longuement que le nouveau règlement communal sur la protection des arbres fonctionne. C'est exact. J'espère que ces arbres replantés en compensation deviendront aussi grands que les arbres qu'ils "remplacent", et qu'ils pourront vivre de nombreuses dizaines d'années avant d'être eux-aussi abattus.

Mais le problème soulevé par le postulat est celui des **arbres non protégés** (de moins de 30 cm de diamètre), qui, eux, sont coupés, sans autre, de même que les buissons.

Je ne vote donc pas "oui" parce que la mesure proposée, planter une **vingtaine d'arbres**, me semble totalement insuffisante vis à vis du problème.

#### **Le problème :**

Comme nous le disait M. le Syndic, qui nous rapportait le résultat d'une étude faite à St-Sulpice sur le sol et l'air : en moins de 20 ans le climat est passé d'humide à sec. Qu'en sera-t-il dans 20 ou 40 ans?

Ces 10 dernières années, St-Sulpice a beaucoup changé : densification, multiplication des constructions, multiplication des zones goudronnées ou bétonnées, diminution des espaces verts (prairies, buissons, arbres), augmentation du trafic.

Problème : augmentation des surfaces imperméables (risque d'inondations car l'eau ne peut plus s'infiltrer dans le sol).

Problème : réchauffement des sols et de l'air (danger pour les personnes fragiles, bébés, malades, aînés).

Problème : pollution qui augmente en proportion avec l'augmentation du trafic des voitures.

Problème : une grande proportion des surfaces vertes a disparu et cela continue. La biodiversité en souffre beaucoup. Selon l'office fédéral de l'environnement (OFEV), en Suisse la moitié de toutes les espèces indigènes évaluées, sont menacées ou potentiellement menacées.

### **Solution**

Une solution, partielle il est vrai, est la plantation d'arbres, mais pas de quelques arbres symboliques, répartis sur la commune, mais de **beaucoup** d'arbres et buissons.

Les bienfaits des arbres sont multiples:

Les arbres apportent de la fraîcheur et de l'humidité.

(En forêt, la température est en moyenne inférieure de 5° aux zones équivalentes non boisées)

Les feuillus protègent du soleil l'été et le laissent passer l'hiver.

Selon moi, les places de jeu des enfants devraient être, au moins en partie ombragées par des arbres, de même pour au moins un sur deux des bancs publics.

Les arbres dépolluent l'air, absorbent une partie du CO2 que nous émettons et rejettent de l'oxygène.

Les forêts protègent les sols.

Les arbres, la forêt, diminuent le stress des promeneurs et renforcent leur système immunitaire.

### **Examen de la solution proposée par la municipalité**

La surface de la commune est de 185 ha. Ce qui fait, en gros, un arbre planté chaque 100'000 m<sup>2</sup>. Si tous les Serpelious voulaient se reposer à l'ombre d'un de ces arbres, ils seraient 250 à se tasser sous chacun de ces arbres.

Le nombre d'arbres est, nous dit-on, limité par le budget alloué, à savoir 10'000 Fr<sup>1</sup>.

10'000 Fr c'est 3 dix millièmes du budget total de la commune. C'est **1,6 millième** de la part du budget que nous maîtrisons.

Ne me dites pas que la municipalité ne pouvait pas dépasser un peu le budget, le budget n'est qu'une prévision, il n'a pas force de loi.

En conclusion, je propose de prévoir une plantation d'arbres, et plus généralement de verdure, d'un montant dix fois supérieur à celle prévue dans le préavis, et cela reconductible d'année en année.



Christine Parent

---

<sup>1</sup> M. le Syndic nous a informé que les 10'000 Fr cités dans le préavis seront pris sur la ligne du budget (Budget page 35) :

3145.006 Achat fleurs et autres plantes 25'000.00

Ce ne sont pas 10'000 Fr supplémentaires.